Réf. Farde e-Assemblées : 2440028

N° OJ : **204**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Subvention « bien-être animal » Bruxelles Environnement 2021-2022.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la demande de subvention « bien-être animal » de 6.000,00 EUR introduite au mois de juin par la Ville de Bruxelles auprès de Bruxelles Environnement;

Considérant que la Ville de Bruxelles a obtenu cette subvention pour l'organisation de la première journée du BEA en 2021 et l'aménagement d'un parcours agility en 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

La convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant la subvention 2021-2022 pour le bien-être animal est adoptée.

Annexes :

Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)